



Numéro France Travail 10499117046

M. MAIRE-SEBILLE THEO 17 RUE DU PLANCON 70360 SCEY SUR SAONE ET ST ALBIN

Références à rappeler numéro identifiant 7159611L numéro de dossier 999

VESOUL, le 1er septembre 2025

Objet : Confirmation de votre inscription à France Travail

(Courrier à conserver sans limite de durée, il pourra vous être demandé par d'autres organismes)

Monsieur MAIRE-SEBILLE,

Nous vous confirmons votre inscription à France Travail depuis le 29 août 2025.

Votre inscription vous permet de bénéficier d'un accompagnement dans votre projet professionnel et le développement de vos compétences.

Votre organisme référent (1) prendra contact avec vous. Ensemble, vous établirez :

- un bilan personnalisé de votre situation,
- un contrat d'engagement présentant les démarches à réaliser.

Dès à présent, accédez **aux services de France Travail**, sur <u>votre espace personnel</u> (2), avec votre numéro France Travail 10499117046 et le code d'accès créé lors de votre inscription.

Retrouvez les informations complémentaires relatives à l'inscription en annexe (page suivante).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur MAIRE-SEBILLE, nos salutations distinguées.

Le Directeur de l'agence

(2) Espace personnel: https://candidat.francetravail.fr/espacepersonnel/

⁽¹⁾ L'organisme référent est celui qui vous accompagne dans votre parcours selon votre situation. Il peut s'agir de France Travail, du Conseil départemental ou de la Collectivité (ou un de ses partenaires), de la Mission Locale ou de Cap Emploi.

MAIRE-SEBILLE THEO Références : 7159611L

Vous recevez vos courriers sur votre espace personnel, dans lequel ils sont conservés 36 mois. Un e-mail vous informera du dépôt de nouveaux courriers sur votre espace personnel.

MAIRE-SEBILLE THEO Références : 7159611L

ANNEXE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'INSCRIPTION

Services à votre disposition :

Votre inscription à France Travail vous permet d'avoir accès :

- aux offres d'emploi (3) et de formation (4), sur votre espace personnel,
- aux <u>événements</u> (5) en ligne et près de chez vous (rencontres avec des professionnels, découvertes métiers, job dating, etc.),
- aux ateliers (mettre à jour son CV, convaincre en entretien, créer son entreprise...).

Allocation:

Vous pourrez bénéficier d'une allocation de la part de France Travail si vous en remplissez les conditions.

Actualisation:

En fonction de votre situation, **vous devrez vous actualiser** chaque mois auprès de France Travail. Pour vérifier si vous êtes concerné, rendez-vous sur votre espace personnel France Travail entre le 28 du mois en cours et le 15 du mois suivant.

Vous devez nous signaler tout changement de situation dans les meilleurs délais et, au plus tard, lors de votre actualisation, notamment en cas de changement d'adresse.

⁽³⁾ Offres d'emploi : https://candidat.francetravail.fr/rechercheoffre/landing

⁽⁴⁾ Trouver ma formation: https://candidat.francetravail.fr/formations/

⁽⁵⁾ Mes Evènements Emploi : https://mesevenementsemploi.francetravail.fr/mes-evenements-emploi/

MAIRE-SEBILLE THEO Références : 7159611L

INFORMATIONS LEGALES ET GESTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

1. Comment la présente décision a été prise par France Travail ?

Cette décision est fondée sur un traitement algorithmique, permettant de vérifier que vous remplissez les conditions prévues par la réglementation en vigueur, à partir des informations connues à ce jour.

Vous pouvez:

- consulter les règles de ce traitement algorithmique et les principales caractéristiques de sa mise en œuvre (1) sur le site de France Travail dans la rubrique « Algorithmes (2) »,
- obtenir ces informations auprès de <u>votre agence France Travail</u> (3) qui a un mois à compter de votre demande pour vous les fournir. Au-delà de ce délai, si vous n'avez pas obtenu les informations demandées auprès de votre agence France Travail, vous avez deux mois pour saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA), selon les modalités décrites sur son site **www.cada.fr**.

2. Que devez-vous faire de ce courrier ?

Nous vous conseillons de conserver ce courrier, sans limite de durée, dans vos archives personnelles. Il pourrait vous être demandé par d'autres organismes.

Pendant 36 mois, le courrier est disponible sur :

- votre espace personnel France Travail, service « Mes échanges avec France Travail, Mes <u>courriers reçus</u> »,
- sur votre application mobile France Travail, « Mon Espace ».

3. Pourquoi et comment France Travail utilise vos données personnelles ?

France Travail utilise vos données personnelles dans le cadre de ses missions de service public (4) afin de gérer :

- l'inscription à France Travail,
- l'indemnisation chômage et l'attribution d'aides,
- l'orientation vers l'organisme approprié, le diagnostic de la situation,
- la réalisation et le suivi du contrat d'engagement, le contrôle de la recherche d'emploi et ses conséquences sur votre inscription et votre indemnisation,
- la mise en relation entre les offres et les demandes d'emploi,
- la prévention et la lutte contre les fraudes,
- l'alimentation des fichiers statistiques et de pilotage.

Ces données personnelles :

- sont issues des éléments que vous avez déclarés à France Travail, des données et attestations fournies par votre ou vos employeurs, des organismes de protection sociale et/ou d'autres administrations publiques, en fonction de votre situation,
- peuvent être échangées avec des prestataires, partenaires de France Travail, organismes de protection sociale et administrations publiques dans la limite des informations nécessaires à leurs missions.

4. Quels sont vos droits par rapport à vos données personnelles ?

Vous ne pouvez pas vous opposer à la collecte et au traitement de vos données. Toutefois, vous avez un droit d'accès, de rectification et de limitation de ces données. Vous pouvez exercer ce droit auprès de votre agence France Travail ou auprès du délégué à la protection des données de France Travail en complétant le formulaire de demande d'exercice de droits à votre disposition dans la rubrique « Politique de confidentialité : protection des données personnelles (5) » sur le site internet de France Travail.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits à la protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Rendez-vous sur le site de France Travail pour plus d'informations sur la protection de vos données (5).

⁽¹⁾ Conformément à l'article L. 311-3-1 du code des relations entre le public et l'administration

⁽²⁾ Algorithmes: https://www.francetravail.fr/candidat/algorithmes.html

⁽³⁾ Votre agence France Travail : https://candidat.francetravail.fr/espacepersonnel/contacts-agence

⁽⁴⁾ Dans les conditions prévues aux articles R. 5312-38 à R. 5312-46 du code du travail

⁽⁵⁾ Protection des données personnelles :